

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 23 septembre 2022

Transport à la demande en Mayenne : La Région met en œuvre une solution transitoire pour répondre aux urgences

La Région met tout en œuvre, depuis plusieurs semaines, pour rétablir la continuité de service du transport à la demande en Mayenne, interrompu par suite d'un désaccord avec le prestataire qui détenait le marché précédemment. Afin de répondre à l'urgence, un service exceptionnel et transitoire de taxi, pris en charge par la Région, sera mis en œuvre à compter du 10 octobre. Ce service, réservé aux personnes en situation de fragilité ou d'isolement, permettra de limiter l'impact de rupture de service en attendant la notification du nouveau marché en janvier 2023.

« Je regrette cette situation qui ne nous permet pas de proposer le service de transport à la demande en Mayenne habituel mais il nous paraît indispensable de répondre aux besoins urgents dans un premier temps. La Région fait appel aux entreprises de taxi pour transporter les personnes les plus vulnérables et prendra totalement en charge le coût de la course. » indique Roch Brancour, vice-président de la Région en charge des transports.

Ce service sera ouvert à compter du 10 octobre et s'adresse aux personnes isolées, fragiles ou âgées qui souhaitent se rendre à un rendez-vous médical ou faire leurs courses alimentaires. Les trajets devront être dans le même périmètre que celui défini pour le transport à la demande et sur les mêmes plages horaires.

La réservation devra être faite au plus tard 72 heures avant la course en appelant, du lundi au samedi de 8h à 17h, le 0 806 800 053.